

QUESTIONS DE « ETRÉCHY BLEU MARINE » A MADAME LE MAIRE

LORS DU CM DU 13 FEVRIER



A chaque fin de Conseil Municipal, les différents groupes ont le droit de poser des questions (dont la mairie est destinataire 48 heures à l'avance afin qu'elle puisse préparer les réponses). Au vu de ces réponses, deux questions se posent :

- + Pourquoi envoyer les questions si longtemps à l'avance au vu des réponses apportées ?
- + Pourquoi poser tout simplement des questions au vu des réponses apportées !

➤ Les Tribunes libres de chaque groupe composant ce Conseil sont à rendre auprès de la rédaction du journal municipal « Vivre à Etréchy » avant le 20 de chaque mois sous peine de non publication.

Or, dans le numéro du mois de janvier, votre tribune libre dénonçait les attentats dont la France a été victime. Ces attentats ayant eu lieu le 7 janvier, il est évident que la date butoir n'a pas été respectée pour votre tribune. Par ce fait, vous avez volontairement privé les autres groupes d'avoir la même réactivité.

Aussi, nous constatons dans le dernier numéro de février que vous semblez répondre à notre tribune du même mois, envoyée pourtant à la date butoir ! Ce qui prouve bien que les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde ! En effet, pourquoi vous autorisez-vous ce que vous interdisez aux deux autres groupes ?

Par souci d'équité, nous demandons donc à ce que les règles soient les mêmes pour tous. Une tribune libre est un mode de libre expression municipale comme son terme l'indique et non un débat médiatique.

Réponse : les modifications de la tribune de janvier ont été liées à la vague d'attentat quant à celle de février sa tribune est "générique" et ne répondait pas spécialement à la notre, chacun pouvait comprendre ce qu'il voulait !!!

(L'on ne peut qu'apprécier la juste valeur de cette réponse qui en dit long...)

➤ Des Strépiniaçois nous font part, depuis le début de votre mandature, des difficultés à vous rencontrer afin de vous expliquer leurs griefs.
Ne serait-il pas judicieux d'instaurer des permanences, le samedi matin par exemple, comme cela se fait dans de nombreuses villes pour que les administrés puissent rencontrer ouvertement leur Maire ou ses adjoints ?

Réponse : Je réponds à toutes les demandes de rendez-vous et quand je suis dans l'impossibilité d'octroyer un rendez-vous, je motive mon refus par courrier. Concernant la tenue d'une permanence le samedi matin par exemple, je refuse cette idée car je ne maîtrise pas tous les sujets.

(On regrette que ni madame le Maire ni ses adjoints aient de la considération envers tous les strépiacais qui souhaitent les rencontrer, et ceci sans passer par des courriers qui ne reçoivent pas forcément de réponses. Par contre, si vous souhaitez essayer de rencontrer certains adjoints au maire, essayez dans les cafés d'Etréchy !

On ne peut qu'apprécier que le groupe Etréchy Ensemble et solidaire ait aussi posé la même question et on ne peut qu'apprécier la réponse : Je rencontre au moins deux personnes par jours.

Nous lançons donc un appel à toute personne qui avait des réclamations à faire à Mme le Maire et qui a été reçue. Merci d'avance !

- La mise en place du système de vidéo-protection effectuée par la précédente municipalité en 2012 a permis de sécuriser indéniablement le secteur de la gare sur notre commune. Cette vidéo-protection est subventionnée au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance), est un outil indispensable pour la sécurité de nos administrés et a permis aux forces de l'ordre d'obtenir des résultats pour la lutte contre la délinquance

Néanmoins, de gros efforts doivent être entrepris sur différents quartiers de notre commune, comme aux abords du collège (vente de stupéfiants, cas de racket, graffitis et dégradations diverses) ainsi que sur l'artère principale, où l'environnement (distributeurs d'argent) attise les convoitises et où des délits graves ont été commis (vol au DAB sous la menace d'armes, extorsion...).

- Qu'en est-il actuellement de la mise en place de la nouvelle tranche de vidéo-protection dont les emplacements restent à définir avec la Gendarmerie et la police intercommunale ?
- Y aura-t-il un groupe de travail pour la mise en place de cette éventuelle extension et sera-t-il sous la responsabilité du Maire adjoint chargé de la sécurité même s'il avait voté contre cette vidéo-protection en 2012 ?

Réponse : son extension est prévue sur plusieurs tranches. Il n'y aura pas de groupe de travail ! On verra si cela rentre dans le budget !

(Etant donné que le budget investissement est réduit à peu de chagrin, on voit bien que la sécurité des biens et des personnes n'est pas une priorité pour la mairie)

- Nous avons constaté une prolifération de nids de chenilles processionnaires sur l'ensemble des pins de la commune (notamment entre LIDL et les pompiers)

Dans un nid se trouve entre 150 et 400 individus. Une chenille peut expulser à la moindre sollicitation (stress, vent...) plusieurs centaines de milliers de poils extrêmement urticants et allergènes dans l'air que nous respirons.

De plus, les processions au sol vont avoir lieu courant mars. Les enfants et les animaux domestiques seront alors particulièrement exposés au contact direct avec ces chenilles.

Les symptômes les plus graves pour les humains sont l'asthme, l'œdème de Quincke et pour les animaux la nécrose de la langue avec ses conséquences dramatiques.

Devant l'urgence à intervenir pour la protection des Strépinacois, que comptez-vous faire afin d'endiguer ce phénomène ?

Réponse : Comme chaque année les arbres de la commune seront traités avec les produits autorisés.